

## Jonage Avant Tout

■ **Nous souhaitons une très bonne rentrée aux jonageoises et jonageois en espérant que chacun, petits et grands ont bien profité de cette période estivale !**

Ça y est. Depuis le dimanche 1er septembre, la campagne électorale est officiellement lancée. Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Jusque-là, différentes règles s'appliquent aux élus candidats à la reconduction de leur mandat.

Durant cette période préélectorale, la communication institutionnelle des collectivités dirigées par un candidat à la reconduction de son mandat est particulièrement encadrée.

Depuis les élections municipales de mars 2014, les règles applicables en période préélectorale ont évolué. La loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique a renforcé les sanctions financières et pénales en cas de violation des règles en période préélectorale. Il est fait notamment état que six mois avant l'élection, soit à compter du 1er septembre 2019 il y a interdiction des campagnes de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une commune.

**Espérons que ce bulletin municipal et ceux à venir, payé par vous contribuables jonageois respecterons cette règle !**

Céline Deshormières, Nicole Billet,  
Jacques Bartier et Laurent Chervier